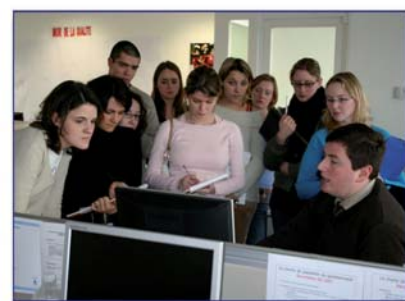




TOUTES ADMISSIONS
SAMEDI 24 AVRIL



Projet de poursuite d'études professionnelles

7 déc 2009
au 15 avril 2010

- Demande de conseil personnalisé à l'ISD sur votre entrée en apprentissage supérieur commercial
Site internet, téléphone, courrier
- Examen par la Commission des conseils de l'ISD
- Envoi par l'ISD d'un conseil personnalisé

Tests de pré-recrutement

24 avril
2010

- Convocation sous réserve d'avis favorable de la Commission des conseils personnalisés
- Entretien de motivation sur votre projet professionnel
- Test expression et grammaire française
- Test grammaire et vocabulaire anglais écrit

Journée d'information et de formation à la recherche d'entreprise.

28 avril
2010

Contrat de travail en apprentissage

Août-sept 2010
au 5 juillet 2011

- Mission commerciale validée par l'ISD sur 10 à 12 mois

Rentrée I.S.D

3 sept
2010

ISD

Institut Supérieur de Développement – Rouen
École de Commerce et de Gestion en alternance

LICENCE PROFESSIONNELLE en 1an

Activités et Techniques de Communication

MANAGEMENT - COMMUNICATION - VENTE À DISTANCE

en partenariat avec l'Université de Picardie Jules Verne

3 septembre 2010 > 30 juin 2011



La licence professionnelle - Entrée Bac +2
L'alternant devient opérationnel et autonome
dans les fonctions liées à la relation-client.

- > Commercial sédentaire ou terrain
- > Chargé de communication
- > Superviseur en centre de contact



Le partenariat Université / CFA ISD-Flaubert

Créé en 1989, l'ISD est un centre de formation d'apprentis régional, public, de l'enseignement supérieur.

Il assure la formation à Rouen, en partenariat avec le centre de formation à distance de l'Université de Picardie Jules Verne qui délivre le diplôme.

Direction des études :

Sylviane MURA et Evelyne TANGUY-LEROY

Professeurs et professionnels.

Au sein de l'équipe, des Tuteurs ISD assurent le suivi personnalisé du jeune, 1 tuteur pour 3 jeunes maximum

Locaux :

Entrée rue du mesnil-Grémichon

Lycée Flaubert,
1 rue Albert Dupuis
76044 Rouen cedex

C.F.A. I.S.D.- Flaubert - Éducation Nationale

1, rue Albert Dupuis - 76044 Rouen cedex

Tel : 02.35.12.88.87 ou 25 - www.isd-flaubert.com - contact@isd-flaubert.com

PROFIL DU CANDIDAT

COMMERCIAL ET/OU CHARGE DE COMMUNICATION

Travail en entreprise : Il fait évoluer la relation client à distance depuis la prospection, la vente, jusqu'à la fidélisation. Il met en place les outils de communication externe liés à la promotion des ventes et au développement de l'image de l'entreprise.

Profil attendu : Ouvert aux autres, autonome, capable d'une grande écoute, il met au service de l'entreprise, sens critique et créativité avec un enthousiasme certain.

SUPERVISEUR EN CENTRE DE CONTACTS

Travail en entreprise : D'abord assistant d'un superviseur puis sous le contrôle du chef de plateau téléphonique, il anime en général une équipe de télé-conseillers.

Profil attendu : Adaptable, ouvert, à l'écoute, dynamique, il fait preuve d'un sens naturel de la communication et du management.

STATUT

du jeune collaborateur

LE CFA ISD-FLAUBERT ACCUEILLE :

Principalement des **apprentis** de moins de 26 ans sous contrat de travail dit d'apprentissage.

Mais aussi des **stagiaires de la formation professionnelle** avec convention de formation continue.

Et des **étudiants** en formation initiale avec **convention de stage** et imputation du coût de la formation à l'entreprise d'accueil.

APPRENTISSAGE

SALAIRE DE L'APPRENTI

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage de 41 % à 61 % du salaire minimum conventionnel sur le poste occupé.

Le salaire de l'apprenti est totalement exonéré des charges sociales salariales d'origine légale et conventionnelle. Le salaire de l'apprenti est également totalement exonéré de l'impôt sur le revenu, dans la limite du SMIC.

Contrats d'apprentissage successifs :

- avec un même employeur : la rémunération au moins égale à celle perçue lors de la dernière année d'exécution du contrat précédent.
- avec un nouvel employeur : la rémunération perçue est au moins égale à la rémunération minimale perçue lors de la dernière année d'exécution du contrat précédent. Ces mesures s'appliquent dans le cas où les critères de rémunération liés à l'âge de l'apprenti ne lui sont pas plus favorables.

CONGÉS PAYÉS

Les apprentis bénéficient des mêmes congés que le reste du personnel de l'entreprise.

AIDES A L'EMPOYEUR

Exonération totale ou partielle des charges patronales

Aides financières : indemnités en faveur de l'effort de formation :

- une aide d'un montant de 1 530 € est versée par la région à la fin de chaque année de formation. L'aide peut être portée à 2 000 € pour les entreprises ayant un nombre de salariés inférieur ou égal à 20

PROGRAMME LICENCE ATC

520 heures

CULTURE GÉNÉRALE

Statistiques et gestion commerciale
Géopolitique

MÉDIAS

Médias

INFRASTRUCTURES

Réseaux et télécommunications
Systèmes d'information

MANAGEMENT

Management des ressources humaines
Conduite de projet
Gestion de projet professionnel

TECHNIQUES D'EXPRESSION ET DE COM.

Anglais
Expression écrite critique
Expression théâtrale

MÉTIERS

Contrôle d'activités
Métiers de la relation client à distance
et de la communication

TECHNOLOGIE ET INTERNET

Bureautique
Techniques de recherche d'informations
Outils collaboratifs

SENSIBILISATION AU MONDE DE L'ENTREPRISE

Entreprise et environnement

COM. DANS LA RELATION CLIENT

Marketing stratégique de la communication
Outils de communication commerciale
(photo, vidéo...)

MÉMOIRE

Mémoire : Méthodologie du mémoire
Projet tuteuré

